



Communiqué de presse
À Crozon, le 1^{er} octobre 2020

Le diplôme d'ambulancier d'État sera-t-il dévalorisé dans le cadre des travaux de réformes ouverts mercredi 30 septembre ?

Cinq jours avant l'ouverture des travaux de réformes de la profession d'ambulancier (actés par le protocole d'accord du Ségur signé en juillet), les deux syndicats les plus représentatifs des ambulanciers privés ont fait la semaine dernière - au cours de leur congrès annuel - une annonce. Cette annonce qui porte sur la réforme de la formation des ambulanciers est non seulement scandaleuse mais en plus, sème un doute terrible.

Tout avait pourtant bien commencé. Le protocole d'accord signé par les syndicats au mois de juillet dernier, à la suite du Ségur de la santé, prévoyait une réforme du métier des ambulanciers. La profession toute entière applaudissait déjà cette initiative tant attendue. Les ambulanciers allaient enfin être reconnus comme des professionnels de santé (ainsi que le code de la santé publique le spécifie). Enfin, après cette crise sanitaire sans précédent, le ministère de la santé reconnaissait la place des ambulanciers au sein du dispositif de l'aide médicale urgente, c'est-à-dire, en réponse aux besoins du SAMU – Centres 15 et des patients en situation de soins urgents. Enfin, l'ensemble des partis, comprenait de l'intérêt de faire évoluer les compétences des ambulanciers dans un contexte sanitaire en mutation.

Or, vendredi, au cours du congrès annuel organisé par la CNSA Ambulances et la FNMS (deux des syndicats les plus représentatifs de la profession ambulancière), et après que le Docteur François Braun, Président de Samu-Urgences de France soit intervenu pour expliquer pour la énième fois à ce congrès que les compétences des ambulanciers doivent s'adapter à la conjoncture et évoluer, le président de la FNMS fait une annonce expliquant que le temps, et le contenu de la formation d'accès au diplôme d'ambulancier d'État sera allégé et raccourci. La colère s'est mise à gronder dans la salle mais la parole n'a été donnée à personne. D'après les organisateurs, cela n'aurait pas été prévu.

La FNTAU (fédération nationale des techniciens ambulanciers urgentistes), qui est la seule fédération à défendre les ambulanciers dans le cadre de leur mission légale première qui est l'urgence préhospitalière propose pourtant depuis des mois de faire évoluer les compétences des ambulanciers. Pourquoi ? Non seulement pour s'aligner sur celles des ambulanciers de la majeure partie des pays de l'Europe, mais également pour valoriser la profession, créer des emplois, supprimer les carences ambulancière et surtout assurer des soins d'une qualité irréprochable à toute personne appelant le 15. Signalons que l'AFASH (association française des ambulanciers SMUR et hospitaliers), qui est la seule association à défendre les ambulanciers hospitaliers, souhaite et se bat elle aussi afin que la profession soit valorisée, notamment par le développement de la formation pour plus de compétences.

Contact presse : Up To Flux - Virginie Hunzinger - Consultante en RP - Tél. 06 10 34 52 81 -
vhunzinger@uptoflux.com

Le président de la FNTAU, Yannick Janeiro réagit : « *L'objectif du Ségur de la santé aurait-il changé en cours de route ? Et ce, sous l'influence des seuls syndicats, dont la présidence n'a sans doute jamais posé un seul pied, ni dans une ambulance, ni au chevet d'un patient et qui pourtant, représentent notre profession depuis trop longtemps maintenant sans que rien n'évolue, ni ne change, sans aucune reconnaissance, ni revalorisation des ambulanciers ?* »

La FNTAU, qui, à cette heure, n'a pas été invitée à la réunion du lancement des travaux de la réforme, alors que ses propositions sont censées avoir été instruites par le comité Ségur, a alerté le ministère des Solidarités et de la Santé et quelques députés afin de savoir si oui ou non, une réforme de la formation aussi grave pouvait être envisagée ?

Yannick Janeiro, président de la FNTAU ajoute : « *Les propositions de la CNSA Ambulances et de la FNMS sont en faveur de la dévalorisation de notre diplôme d'Etat ! Et, encore pire, en faveur de la création d'emplois précaires et de la mise en danger de la population dans le cadre de son droit d'accès aux soins urgents. Ces propositions sont réalisées par deux syndicats d'entreprises, dont seul le transport des patients en autocar pourrait les intéresser à terme, tandis qu'ils mettent en danger, et les ambulanciers et la qualité des soins de notre système de santé.* »

Car en effet, Olivier Véran, dans un discours diffusé sous la forme d'une vidéo au cours du congrès explique : « *Face à des difficultés de recrutement, vous souhaitez un dispositif allégé, raccourci du diplôme d'ambulancier d'Etat.* » Puis il ajoute un peu plus tard : « *La DGOS avait déjà travaillé sur ce sujet. Qu'est-ce qu'elle avait envisagé ? D'une part, la mise en place d'un dispositif spécifique pour obtenir une attestation provisoire d'exercice de la profession d'ambulancier avec formation raccourcie pour les auxiliaires ambulanciers disposant déjà d'une expérience d'un an. D'autre part, la réingénierie du diplôme, notamment avec accès VAE.* »

Ce qui, pour la FNTAU, n'est pas un signe en faveur du changement.

A propos de la FNTAU

La Fédération Nationale des Techniciens Ambulanciers Urgentistes est l'une des quatre fédérations des plus représentatives des entreprises de *services ambulanciers* en France. Elle a été créée pour défendre la mission première de la profession : l'urgence préhospitalière (UPH) dans le cadre du dispositif de l'Aide Médicale Urgente (AMU), en réponse aux appels du SAMU-Centres 15. Sa volonté est de garantir aux Français une égalité géographique de l'accès aux soins d'urgence. Aujourd'hui, elle compte 250 adhérents sur tout le territoire français. Ses travaux se portent sur la réforme en cours, dans l'objectif d'une réorganisation de l'UPH en fonction de délais d'intervention par indice de priorités et sur d'autres propositions qui devront permettre des économies budgétaires et des évolutions, comme une nouvelle formation diplômante, la TAU ou l'application de la norme européenne CEN 1789 2007.